

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ

Procès-verbal du Conseil de la Communauté de la séance du 11 avril 2007

ORDRE DU JOUR

Point 01 – Approbation du PV du Conseil de Communauté du 8 février 2007

Point 02 - Communauté de Communes

- 02-01 – Compte administratif 2006 – Examen et approbation
- 02-02 – Compte de gestion 2006 – Examen et approbation
- 02-03 – Affectation des résultats
- 02-04 - Budget primitif 2007 – Examen et approbation
- 02-05 – Taxes additionnelles
- 02-06 - Aménagement de l'Espace / Développement économique / Adhésion à la Maison de l'Emploi / Contribution financière
- 02-07 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire
 - 02-07-01 - Petite Enfance / Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz /Emprunt
 - 02-07-02 - Petite Enfance /convention de garantie d'emprunt
 - 02-07-03 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Animations jeunes été 2007
- 02-08 - Vie Communale : Balayage de la voirie des 18 communes membres

Point 03 –Communauté de communes Déchets

- 03-01 – Compte administratif Déchets 2006 – Examen et approbation
- 03-02 – Compte de gestion déchets 2006 – Examen et approbation
- 03-03 – Affectation des résultats
- 03-04 – Budget primitif Déchets 2007 – Examen et approbation
- 03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- 03-06 – Nouvelle déchetterie – Emprunt

Point 04 - Divers

L'an deux mille sept, le 11 avril à 18 heures 30, les représentants des communes dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz se sont réunis dans la salle au 55 rue Rogg Haas à Sierentz, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 1^{er} mars 2007.

Sont présents Mesdames et Messieurs les délégués :

Philippe GINDER suppléant de Jean-Georges WEBER de BRINCKHEIM

Yves TSCHAMBER titulaire de HELFRANTZKIRCH

Gérard BURGET titulaire de KAPPELEN

Pierre REY titulaire de KOETZINGUE

Jean-Louis LORRAIN titulaire de LANDSER
Claude FREYTHÉ titulaire de LANDSER

Lucien BRUNNER titulaire de MAGSTATT-LE-BAS

Bernard SUTTER titulaire de MAGSTATT-LE-HAUT

Clément SIBOLD titulaire de RANTZWILLER

Gérard BRUETSCHY titulaire de SCHLIERBACH

Jean-Marie BELLIARD titulaire de SIERENTZ
Marie-Thérèse ROZAN titulaire de SIERENTZ
Georges BISEL titulaire de SIERENTZ

Bertrand HARTMANN suppléant de Daniel HASSLER de STEINBRUNN-LE-BAS

Pascal TURRI titulaire de STETTEN

Jean-Marc MUNSCH titulaire de UFFHEIM

Raymond HENLIN titulaire de WAHLBACH

Guy PICQUET titulaire de WALTENHEIM

Jean-Paul WILHELM titulaire de ZAESSINGUE

Absents excusés :

Gérard ISSNER titulaire de GEISPITZEN

Bruno KWAST titulaire de SIERENTZ

Jean-Paul BISCH titulaire de STEINBRUNN-LE-HAUT

Secrétaire : M. Jean-Pierre MONROSE, Chargé de Mission

**Point 01 – Adoption du procès-verbal du Conseil de la Communauté de
Communes du 8 février 2007**

Le procès-verbal du Conseil de la Communauté de Communes du 8 février 2007 a été transmis in-
extenso à tous les membres présents. Il est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Point 02 – Communauté de Communes

02-01 – Compte administratif 2006 – Examen et approbation

Le compte administratif dressé par Guy PICQUET, Président, est présenté au Conseil de la Communauté, par Monsieur Jean-Marie BELLIARD, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil de la Communauté, après délibération A l'unanimité

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Tableau I joint en annexe

constate aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnait la sincérité des restes à réaliser.

02-02 – Compte de gestion 2006 – Examen et approbation

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Guy PICQUET, Président.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

Tableau II joint en annexe

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

02-03 – Affectation des résultats 2006

VU le compte administratif 2006,

VU les balances de la trésorerie 2006 et, la concordance entre les deux comptes,

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

affecte les résultats 2006 de la manière suivante :

RESULTAT DE CLOTURE 2006

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement	Solde
Communauté de Communes	Fonct. Inv.	Excédent Déficit	650 749,68 -145 481,62		650 749,68 -145 481,62

Communauté de communes :

Résultat de fonctionnement mis au :

002 Excédent de fonctionnement reporté **505 268,06**

Résultat d'investissement mis au :

001 - déficit d'investissement reporté **-145 481,62**

1068 - Réserve inscrit pour **145 481,62**

02-04 – Budget primitif 2007 - Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif 2007 exposée par Monsieur Jean-Marie BELLIARD.

La balance générale est arrêtée comme suit :

Budget :	<u>Fonctionnement</u>	
	En dépenses et en recettes :	2.167.791 €
	<u>Investissement</u>	
	En dépenses et en recettes :	1.204.216 €

Le budget est voté par :

- 19 voix pour

02-05 - Taxes additionnelles

Afin de recouvrir le produit nécessaire à l'équilibre du budget figurant au compte 7311 du Budget de la Communauté de Communes, d'un montant de 371.611 €

Il est proposé de porter les taxes additionnelles 2007 à :

- taxe d'habitation	1,24 %
- taxe foncier bâti	1,45 %
- taxe foncière non bâtie	6,59 %
- taxe professionnelle	1,47 %

Le Conseil de Communauté, après délibération

17 voix pour

1 voix contre

1 abstention

reconduit les taxes additionnelles pour l'année 2007, à savoir :

- taxe d'habitation	1,24 %
- taxe foncier bâti	1,45 %
- taxe foncière non bâtie	6,59 %
- taxe professionnelle	1,47 %

02-06 - Aménagement de l'Espace / Développement économique / Adhésion à la Maison de l'Emploi / Contribution financière

Vu la délibération du 23 mars 2006 (point04-01), par laquelle le Conseil de Communauté donne un accord de principe pour adhérer à l'association susnommée ;

Exposé :

Conformément à la délibération précitée les informations complémentaires relatives à la participation financière de notre collectivité sont les suivantes pour les années 2007 à 2010.

La participation sur quatre ans s'élève prévisionnellement à 15.233 € soit par année :

- 2007 : 917 €
- 2008 : 3 514 €
- 2009 : 4 141 €
- 2010 : 6 661 €

selon une répartition entre les Communautés de Communes concernées par secteur, sur la base du nombre d'habitants et du potentiel fiscal.

Le Conseil de Communauté, après délibération

A l'unanimité

confirme son adhésion à l'association

approuve sa participation au fonctionnement de l'association sous la forme d'une subvention sur la base précitée pour les années 2007 à 2010

fait les inscriptions budgétaires nécessaires.

02-07 - Vie scolaire, sportive, sociale et culturelle communautaire

02-07-01 - Petite Enfance / Structure d'accueil Petite Enfance à Sierentz /Emprunt

Vu la délibération en date du 4 décembre 2003 (point 04-02), par laquelle le Conseil de Communauté décide la réalisation d'un site d'accueil communautaire de la Petite Enfance dans l'emprise de l'ensemble immobilier acquis par la CCPS à Sierentz;

Vu la délibération du 17 décembre 2004 (point 02-01), par laquelle le Conseil approuve le programme de réalisation de la structure d'accueil de la petite enfance à Sierentz pour un montant de 799.500 €HT

Exposé :

La structure d'accueil est aujourd'hui réalisée, elle a pour nom « les Lucioles » et le service fonctionne depuis le 26 mars 2007.

Le montage financier de l'opération de réalisation est pour mémoire :

CAF285.000 €

Conseil Général du Haut-Rhin 211.860 €

Région Alsace110.000 €

Soit un total de 606.860 HT, pour un montant à charge de la collectivité de 192.640 €HT

Un emprunt du même montant a été inscrit au budget.

Une offre a été demandée à 4 établissements financiers ; elle sont examinées en séance.

Les critères sont les suivants :

-Taux fixe

-Durée 15 et 20 ans

-Possibilité de remboursement anticipé sans frais

-Déblocage des fonds à réception du contrat de prêt signé

Le Conseil de Communauté retient l'offre du Crédit Mutuel sur 15 ans, offre la moins disante.

L'offre du Crédit Mutuel consiste en un prêt de 192.640 €aux caractéristiques suivantes :

Taux fixe bancaire de 4,10 % sur 15 ans en remboursement trimestriel

Déblocage des fonds par fraction et au plus tard le 31 mai 2007

Il n'y a ni frais, ni commission ; le remboursement trimestriel est constant. La trimestrialité est de 4.134,43 €

L'offre comporte la possibilité d'un remboursement anticipé à chaque échéance.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Accepte l'offre du Crédit Mutuel Pays de Sierentz aux caractéristiques énoncées :

Montant 192.640 €

Taux fixe bancaire de 4,10 % sur 15 ans en remboursement trimestriel

Déblocage des fonds par fraction et au plus tard le 31 mai 2007

Il n'y a ni frais, ni commission ; le remboursement trimestriel est constant. La trimestrialité est de 4.134,43 €

L'offre comporte la possibilité d'un remboursement anticipé à chaque échéance.

Habilite Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir.

02-07-02 - Petite Enfance /convention de garantie d'emprunt

Vu la délibération du 23 octobre 2006 point (02-01) approuvant la convention de Délégation de Service Public à intervenir avec l'association « Espace Enfance les 3 Cygnes » pour la gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance réalisées par l'EPCI, notamment du site à Sierentz et habilite Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents à intervenir ;

Vu la délibération du 11 février 2002 définissant la délégation au Bureau ;

Exposé :

Conformément à son offre dans le cadre de la consultation initiale de délégation de service public, l'Association Espace Enfance Les Trois Cygnes sollicite une garantie d'emprunt auprès de la Communauté de Communes pour un montant de 100.000 € destiné à l'acquisition du matériel nécessaire.

Cet emprunt est souscrit par l'association, auprès du Crédit Mutuel de Brunstatt pour une durée de 72 mois, au taux fixe de 4,35 % ; la durée de l'emprunt est de 60 mois. La garantie porte sur la durée du prêt et son montant.

Le bureau s'est réuni le 1^{er} mars 2007 pour en délibérer au vu de l'urgence. Il a réservé une suite favorable à cette demande de garantie d'emprunt et habilité le Président à signer le contrat de prêt tripartite à intervenir entre la CCPS, l'association Espace Enfance les 3 Cygnes, et le Crédit Mutuel de Brunstatt.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Approuve cette décision dont il en prend acte

02-07-03 - Actions en faveur de l'enfance et des jeunes/ Actions visant à promouvoir la culture, le sport et les loisirs : Animations jeunes été 2007

Vu la délibération en date du 17 juin 2004 (point 04-04) approuvant l'organisation d'une animation communautaire à l'attention des jeunes

Vu la délibération du 29 juin 2005 (point 04-03) relative à la mise en place d'une cession BAFA

Exposé :

Animations communautaires / bilan loisirs été 2006 :

⇒ bilan de la nouvelle opération intitulée **4 EN 1**, destinée aux jeunes à partir de 12 ans et organisée du 1er au 4 août 2006 en partenariat avec l'association les Francas,

Nombre d'inscrits : 19

Coût total : 232 €

Coût pour la CCPS : 115 €

Coût pour les familles : 117 €

Compte tenu des conditions climatiques, le programme a été modifié : Bioscope, Laguna, Electropolis, Cinéma, Europa park. L'enquête de satisfaction montre que les adolescents souhaitent à nouveau participer à l'édition 2007.

⇒ bilan de l'opération d'**initiation à la voile** destinée aux jeunes et organisée du 7 au 11 août 2006 sur la base départementale de Voile du Haut-Rhin à Reiningue :

Nombre d'inscrits : 20

Coût total : 241 €

Coût pour la CCPS : 115 €

Coût pour les familles : 126 €

Deux types de stage : moussaillon : 6 - 9 ans et multivoile : 10 - 18 ans

La majorité des enfants et des jeunes souhaitent revenir à Reiningue en 2007. Pour information, il y a eu une augmentation d'intérêt pour ces activités par rapport à 2005.

La prestation a été assurée par l'association Cercle de Voile du Haut Rhin, sise Route de Wittelsheim 68950 REININGUE.

⇒ Le **camp d'ados** du 10 au 21 juillet 2006, organisé en partenariat avec la commune de Saint Louis, a permis à 21 jeunes de séjourner à Embrun dans les Alpes.

Coût total : 640 €

Coût pour la CCPS : 115 €

Coût pour les familles : 525 €

Ce séjour était adressé aux jeunes de 14 à 17 ans, l'hébergement s'est fait sous tentes au village vacances le Chadenas, sur un espace vert au bord du lac de Serre-Ponçon. Les repas étaient pris au centre d'accueil en pension complète. Les activités proposées ont été nombreuses et variées : canyoning, vtt, via ferrata, voile, randonnée, rafting, hydrospeed... mais aussi volley, basket, foot, musique, baignades au lac, piscine au centre...

Animations communautaires proposition 2007 :

⇒ Reconduire les quatre sorties communautaires **4 EN 1**, du mardi 31 juillet au vendredi 3 août, pour les jeunes de 12 à 17 ans, sur la base de 24 inscriptions avec participation de la CCPS à hauteur de 115 € soit $24 \times 115 = 2760$ € montant subventionné à hauteur de 60,3% à ce jour à travers le Contrat Temps Libre signé avec la CAF.

Le coût pour les familles devrait être de 240 € - 115 € (CCPS) = 125 € (pour mémoire le coût pour les familles des activités 4 EN 1 en 2006 était de 232 € - 115 € = 117 €).

⇒ Reconduire l'activité **voile** à la base nautique de Reiningue du lundi 6 au vendredi 10 août, pour les enfants et les jeunes de 6 à 17 ans, sur la base de 24 inscriptions avec participation de la CCPS à hauteur de 115 € soit $24 \times 115 = 2760$ € montant subventionné à hauteur de 60,3% à ce jour à travers le Contrat Temps Libre signé avec la CAF.

Le coût pour les familles devrait être de 245 € - 115 € (CCPS) = 130 € (pour mémoire, le coût pour les familles des activités voile en 2006 était de 241 € - 115 € = 126 €).

⇒ Réaliser un **camp d'adolescents dans les îles Anglo-normandes** pour 16 jeunes âgés de 14 à 17 ans, du dimanche 8 au lundi 16 juillet, en partenariat avec la commune de Sierentz, avec la participation de la CCPS à hauteur de 115 € soit $16 \times 115 = 1840$ € montant subventionné à hauteur de 60,3% à ce jour à travers le Contrat Temps Libre signé avec la CAF.

Le coût pour les familles devrait être de 606 € - 115 € (CCPS) = 491 € (pour mémoire le coût pour les familles du séjour à Embrun du 10 au 21 juillet 2006 était de 525 €).

Pour mémoire, la facturation est faite directement aux familles et à la Communauté de Communes pour la part qu'elle prend à charge.

⇒ Reconduire **la session BAFA** afin de permettre aux jeunes d'intégrer l'animation sur le territoire dans de bonnes conditions ; cette formation qui se déroule sur deux ans est destinée à

- Apporter aux stagiaires des connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique des centres de vacances et des centres de loisirs sans hébergement.

- Découvrir et expérimenter des techniques d'animation.

- Préparer le candidat aux responsabilités et aux fonctions d'animateur

Elle se déroule en 3 étapes

1) Stage de formation générale

2) Stage pratique

3) Stage d'approfondissement

à l'issue desquels le BAFA est délivré par un jury départemental.

La première session a eu lieu en 2005/2006 ; de cette première promotion, 6 jeunes sont aujourd'hui titulaires du BAFA, 3 sont en stage d'approfondissement et 11 en cours de formation.

La session 2007/2008 sera ouverte à 20 participants, la participation de la CCPS calculée à raison de 150 € par stagiaire repartis à hauteur de 75 € pour le stage de formation générale et 175 € pour le stage d'approfondissement.

Cette participation de la CCPS est subventionnée à hauteur de 60,3% à ce jour, à travers le Contrat Temps Libre signé avec la CAF.

Sur avis favorable du Vice-président Pierre REY et du Bureau,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

approuve le programme d'animations communautaires 2007 tel qu'exposé

confirme l'inscription faite au budget 2007

sollicite la CAF dans le cadre du Contrat Temps Libre ou tout autre dispositif

confie à la commission enfance et jeunes la finalisation de ces animations

habilite Monsieur le Président à signer

- Toute facture émise par l'association les Francas de Belfort, 17 rue Michelet 90000 BELFORT, dans la limite de la participation de la CCPS énoncée ci-dessus.
- toute facture émise par l'association Cercle de Voile de Mulhouse, sise Route de Wittelsheim BP 21 68950 REININGUE, dans la limite de la participation de la CCPS énoncée ci-dessus.
- toute convention avec la commune de Sierentz, dans la limite de la participation de la CCPS énoncée ci-dessus.

02-08 - Vie Communale : Balayage de la voirie des 18 communes membres

Vu la délibération en date du 27 janvier 2005 (point 03) par laquelle le Conseil de Communauté décide la mise en place du service de balayage dans les communes membres

Exposé :

Le Conseil de communauté réuni en séance le 14 décembre 2005 a lancé une nouvelle consultation pour assurer la continuité du service à dater du 20 mai 2006 pour une année reconductible par ordre de service, comportant le balayage de l'ensemble de la voirie des communes membres à raison de 4 passages complets par an (un par saison).

Compte tenu de l'intérêt du service, Monsieur Jean-Marc MUNSCH, Vice-président en charge de la compétence a proposé en bureau de passer de 4 à 6 balayages complets de chaque commune par an.

Après estimation, le kilométrage sera porté à 1.380 km plus une tolérance de dépassement de 74 km avant prix supplémentaire.

Le service comprend le balayage le transport et le traitement des déchets

L'augmentation de la prestation ne permettant pas de procéder par avenant, sur avis favorable du Bureau le 4 avril 2007,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
17 voix pour**

1 voix contre
1 abstention

ne reconduit pas le marché à l'issue de la première année, soit le 28 juin 2007

lance une nouvelle consultation en procédure adaptée pour une durée de un an reconductible deux fois ou trois ans fermes, pour mise en œuvre au 1^{er} juillet 2007

Point 03 – Communauté de Communes Déchets

03-01 - Compte administratif Déchets 2006 – Examen et approbation

Le compte administratif Déchets dressé par Guy PICQUET, Président, est présenté au Conseil de la Communauté, par Monsieur Clément SIBOLD, Vice-Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil de la Communauté, après délibération **A l'unanimité**

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

tableau III joint en annexe

constate aussi bien pour la comptabilité que les identités de valeurs avec les indications des balances de la trésorerie relatives, au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

reconnait la sincérité des restes à réaliser.

03-02 – Compte de gestion Déchets 2006

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de M. Guy PICQUET, Président.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit dans ses écritures.

Tableau IV joint en annexe

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

03-03 – Affectation des résultats Déchets 2006

VU le compte administratif Déchets 2006,

VU les balances de la trésorerie 2006 et, la concordance entre les deux comptes,

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

affecte les résultats 2006 de la manière suivante :

RESULTAT DE CLOTURE 2006

Budgets	Section	Résultat	Montants	Besoin de Financement	Solde
Communauté de Communes	Fonct.	Excédent	340 833,38		340 833,38
	Inv.	Excédent	20 246,22		20 246,22

Communauté de communes -

Déchets :

Résultat de fonctionnement mis au

:

002 Excédent de fonctionnement reporté

340 833,38

Résultat d'investissement mis au :

001 - excédent d'investissement reporté

20 246,22

03-04 – Budget Déchets 2007 – Examen et approbation

Monsieur le Président soumet au Conseil de la Communauté, la proposition de budget primitif Déchets 2007 exposée par Monsieur Clément SIBOLD.

La balance générale est arrêtée comme suit :

Budget Déchets :

Fonctionnement

En dépenses et en recettes : 1.519.477 €

Investissement

En dépenses et en recettes : 550.859 €

Le budget est voté par :

- 19 voix pour.

03-05 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Afin de recouvrer le produit attendu figurant au compte 7331 du Budget de la Communauté de Communes Déchets, d'un montant de 869.060 €

il est proposé de porter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10,36 %, sur une base prévisionnelle, 8.388.609 :

$$- 8.398.609 \times 10,36 \% = 869.060 \text{ €}$$

Le Conseil de Communauté, après délibération A l'unanimité

Vote la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à hauteur de 10,36% sur la base prévisionnelle à la TEOM 2007.

03-06 - Nouvelle déchetterie/Emprunt

Vu la délibération en date du 4 mai 2006 (point 02-02) par laquelle le Conseil de Communauté procède à l'acquisition du terrain approuve la réalisation d'une nouvelle déchetterie et acquiert un terrain de 1ha dans la ZAC HOELL à Sierentz

Vu la délibération en date du 08 février 2007 (point divers 01) par laquelle le Conseil de Communauté acquiert le terrain mitoyen d'une surface de 16,20 ares

Exposé

La réalisation de la déchetterie est inscrite au budget en dépenses pour un montant total de 500.500 € soit

Terrain.....188.500 €

Construction312.000 €

et en recettes pour un montant équivalent qui se décompose :

Subvention Conseil Général.....66.000 €

Virement de la section de fonctionnement44.000 €

Emprunt.....390.500 €

Cet emprunt figure au budget.

Une offre a été demandée à 4 établissements financiers, elles sont examinées en séance.

Les critères sont les suivants :

-Taux fixe

-Durée 15 et 20ans

-Possibilité de remboursement anticipé sans frais

-Déblocage des fonds à réception à hauteur d'un montant d'environ 190.000 €et le solde dans les 12 mois suivants.

Le Conseil de Communauté retient l'offre du Crédit Mutuel sur 15 ans, offre la moins disante qui consiste en un prêt de 390.500 €aux caractéristiques suivantes :

Taux fixe bancaire de 4,10 % sur 15 ans en remboursement trimestriel

Déblocage des fonds par fraction et au plus tard le 30 avril 2008

Il n'y a ni frais, ni commission ; le remboursement trimestriel est constant. La trimestrialité est de 8.745,77 €

L'offre comporte la possibilité d'un remboursement anticipé à chaque échéance.

**Le Conseil de Communauté, après délibération
A l'unanimité**

Lance la consultation dans la forme appropriée pour la réalisation de la déchetterie

Accepte l'offre du Crédit Mutuel Pays de Sierentz aux caractéristiques énoncées :

Montant 390.500 €

Taux fixe bancaire de 4,10 % sur 15 ans en remboursement trimestriel

Déblocage des fonds par fraction et au plus tard le 30 avril 2008

Il n'y a ni frais, ni commission ; le remboursement trimestriel est constant.

La trimestrialité est de 8.745,77 €

L'offre comporte la possibilité d'un remboursement anticipé à chaque échéance.

Habilite Monsieur le Président à signer tout document ainsi que le contrat à intervenir avec le Crédit Mutuel Pays de Sierentz.

Animations communautaires : bilan loisirs neige 2007

⇒ Le bilan des journées glisse au Markstein du 26 février au 2 mars et du 5 au 9 mars 2007, organisées en partenariat avec l'association les Francas, est le suivant :

Nombre d'inscrits : 80

Coût total : 225 €

Coût pour la CCPS : 115 €

Coût pour les familles : 110 €

Compte tenu des conditions climatiques, le programme a dû être modifié et des activités de remplacement ont été proposées les deux semaines des vacances scolaires, musée de l'automobile, Kinépolis, Electropolis, patinoire, piscine, bowling...

⇒ Le bilan du séjour à Châtel du 24 février au 3 mars est le suivant :

Nombre d'inscrits : 48

Coût total : 554 €/ 584 € pour les 8-14 ans / 15-17 ans

Coût pour la CCPS : 115 €

Coût pour les familles : 439 €/ 469 € pour les 8-14 ans / 15-17 ans

Remarque : suite à une enquête auprès des enfants et des jeunes, il s'avère que la majorité d'entre eux souhaitent changer de lieu d'hébergement et de domaine skiable pour 2008.

INTERVENTIONS

Lors de l'examen du point 03-05,

- il a été proposé d'engager la réflexion sur les possibilités de valorisation des déchets dans tous les domaines tels la collecte du biodégradable, le compostage individuel, etc, par Monsieur le vice-président, le Dr Jean-Louis LORRAIN.
- l'organisation d'une réunion de travail portant sur les ordures ménagères avec le concours d'un représentant de chaque commune a été proposée par Monsieur le vice-président Gérard BRUETSCHY

Lors de l'examen du Point Divers,

- Monsieur le Président Guy PICQUET a confirmé l'envoi du dossier de candidature à l'appel à projet du Département pour la réalisation d'une pépinière/hôtel d'entreprises en partenariat avec le Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières ; il a également fait part à l'assemblée de la possibilité d'acquisition des sculptures animalières en place sur le sentier pédagogique à Schlierbach et du projet de création d'une salle de musée au Mémorial Maginot de Haute-Alsace à Uffheim.
- Monsieur Gérard BRUETSCHY a informé les élus de sa demande de réouverture de la gare de Schlierbach, auprès de la Région.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 30.